

DEPARTEMENT  
SOMME  
ARRONDISSEMENT  
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N°134/2025**

**Communauté de Communes Nièvre et Somme**  
2 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT  
Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 55

Membres titulaires présents : 36

Membres votants : 43

L'an Deux mille vingt-cinq, le lundi 24 novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le lundi 17 novembre, s'est réuni au siège de la CCNS à Flixecourt sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, LEPOIX, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, LICOUR, LEMAIRE, CERNEY,  
Mrs PINCHON, LEITAO, HERBETTE, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, MAUGER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC J-M.

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes CHEVALIER, LEBRUN, CAPRON, MINET, ALEXANDRE A.,  
Mrs DE LIMERVILLE, CARLIER, VIGNON, ALEXANDRE E., LEULIER, GAILLARD, COLOMBEL, CARPENTIER, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, OLIVIER, LOUETTE, BOULLET, LEBLANC D.

Pouvoirs :

Mme LEBRUN donne pouvoir à Mme DIRUY  
Mme MINET donne pouvoir à Mme DE ALMEIDA  
Mme ALEXANDRE A. donne pouvoir à Mme CERNEY  
Mr CARLIER donne pouvoir à Mme LEPOIX  
Mr DE LIMERVILLE donne pouvoir à Mr DELATTRE  
Mr GAILLARD donne pouvoir à Mr DELAFOSSE  
Mr OLIVIER donne pouvoir à Mr WALIGORA

Secrétaire de séance : Mme ROUSSEL

**OBJET : ATELIERS THEATRE 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2026**

La séance étant ouverte,

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Vu la compétence culture de la Communauté de Communes,

Vu l'avis favorable de la commission Culture,

Dans le cadre de la compétence culturelle, Monsieur le Vice-Président en charge de la culture propose d'organiser des ateliers théâtre lors du 1er semestre 2026.

Il propose à cet effet de retenir la compagnie Le Passe-Muraille qui pourrait dispenser 81 heures d'ateliers théâtre (18 séances de 4,5h le mercredi après-midi hors vacances scolaires de Janvier à Juin 2026) et spectacle de restitution pour un montant de 6 696,00 € HT soit 8 035,20 € TTC.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- RETIENT la compagnie le Passe Muraille pour l'organisation d'ateliers théâtre durant le 1er semestre 2026 pour un montant de 6 696,00 € HT soit 8 035,20 € TTC,
- AUTORISE le Président à signer la convention avec la compagnie le Passe Muraille,
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 27 novembre 2025 et de sa publication le 1<sup>er</sup> décembre 2025.

